



Recrutement d'un(e) chargé(e) d'études urbanisme environnement

Contexte :

Le SyMEA (Syndicat Mixte Escaut et Affluents), basé à Valenciennes (59), est la structure porteuse des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut et de la Sensée. Le SAGE de la Sensée a été approuvé en 2020. Le SAGE de l'Escaut a été approuvé en 2021.

Le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée s'étend sur 857 km² à cheval sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Suite aux différentes étapes d'élaboration du SAGE, 4 enjeux ont été définis sur le territoire :

- Protection et gestion de la ressource en eau
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et des zones humides
- Maîtrise et limitation des risques liés à l'eau
- Sensibilisation et communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

Ces enjeux ont été déclinés en orientations et mesures dans le document du SAGE dans un objectif du bon état des masses d'eau.

Ce document a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en février 2020 et est actuellement en phase de mise en œuvre.

Le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut s'étend sur 2000 km² à cheval sur les départements du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

Sur ce territoire, 5 enjeux ont été définis :

- Protection des milieux aquatiques et humides
- Maîtrise des ruissellement et lutte contre les inondations
- Amélioration de la qualité des eaux
- Gestion de la ressources en eaux souterraines
- Mise en place d'une gouvernance et d'une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE

Ces enjeux ont été déclinés en orientations et dispositions dans le document du SAGE dans un objectif du bon état des masses d'eau.

Ce document a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en juillet 2021 et est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les SAGE ont une portée juridique.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU,...) doivent leur être compatibles.

Le SyMEA souhaite recruter un chargé d'études urbanisme/environnement pour faire de lien entre les SAGE et les documents d'urbanisme.

Missions :

Sous l'autorité des Présidents des CLE de l'Escaut et de la Sensée et de la directrice du SyMEA, le/la chargé(e) d'études aura pour mission :

- Suivi des documents d'urbanisme en élaboration ou en révision sur le territoire des deux SAGE afin de vérifier leur compatibilité avec le SAGE
- Contact régulier avec les structures porteuses de documents d'urbanisme (SCOT et PLUi) pour assurer le lien avec le SAGE
- Suivi des permis de construire reçus pour avis
- Suivi des projets d'aménagement sur le territoire
- Informer et sensibiliser les acteurs de l'urbanisme du périmètre du SyMEA aux enjeux de l'eau et mettre en œuvre les orientations du SAGE en lien avec l'urbanisme
- Préparation des avis des dossiers (d'urbanisme) pour lesquels le Président de la CLE est sollicité ;
- Participation aux différentes réunions locales ou régionales.

Profil recherché :

- Formation supérieur en urbanisme et/ou de l'aménagement du territoire (bac + 3/5)
- Intérêt et connaissances générales dans les domaines de l'eau et de l'environnement
- Connaissance des acteurs de l'urbanisme;
- Expérience souhaitée dans le domaine de l'urbanisme (SCOT, PLUi,...)
- Connaissance en cartographie et Systèmes d'Informations Géographiques (QGis) ;
- Animation, concertation, communication
- Autonomie, rigueur, capacités rédactionnelles
- Permis B indispensable

Qualités requises

- Capacités de négociation et de concertation,
- Capacités d'analyse et de synthèse,
- Sens du relationnel et du travail en équipe,
- Autonomie de travail, et esprit d'initiatives,
- Bonne expression orale et écrite.

Informations sur le poste :

- Basé à Valenciennes (59)
- Poste temps plein (35h),
- CDD de 6 mois, renouvelable (le poste devrait être pérennisé, sous réserve de financement)
- Renseignements auprès d'Audrey LIEVAL, Directrice du SyMEA au 03 27 29 17 07

Réponse à adresser à M. le Président du SyMEA par mail à sage.escaut@symea.net sous la forme NOM_Prénom_LM et NOM_Prénom_CV , avant le 30 juin 2026.